

EAU DOUCE

Généralement parlant, l'eau douce n'a pas été un sujet controversé lors du PrepCom IV. On s'entendait généralement pour dire que le Plan d'action de Mar del Plata constitue encore une base valable d'actions qu'il faut prendre. Le principal sujet de controverse, d'ailleurs commun à toutes les considérations, était l'inflexibilité des pays en développement qui refusaient d'approuver le programme proposé concernant l'eau douce à moins que les ressources financières, le transfert de technologie et les autres moyens de mise en oeuvre soient précisément exposés.

La version révisée du chapitre d'Agenda 21 relatif à l'eau douce souligne la nécessité de déterminer des mécanismes de mise en oeuvre, de coordination et de financement de toutes les activités, y compris sur le plan international. On reconnaît également la nécessité que les femmes et les peuples autochtones participent à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions aux plans local, national, régional et international. Les documents définitifs du PrepCom invitent la Conférence de Dublin à déterminer les options relatives aux mécanismes de mise en oeuvre pour qu'on bénéficie, aux derniers stades des préparatifs de la CNUED, des vues exprimées par les experts à Dublin.

GROUPE DE TRAVAIL III :

QUESTIONS JURIDIQUES

La plupart des commentaires portaient sur la modification du document du Secrétariat intitulé « Étude des accords et instruments existants et critères d'évaluation » (*Survey of Existing Agreements and Instruments, and Criteria for Evaluation*) pour en étendre la portée : certains délégués ont suggéré d'y inclure des références, par exemple, aux accords de développement et aux traités de contrôle des armes et de désarmement. Entre autres sujets clés, il a été question du rôle des accords environnementaux dans la promotion du développement durable, de la prévention et du règlement des différends et de l'environnement et la guerre. On s'accordait généralement à dire que la CNUED pourrait utilement mettre l'accent sur les questions juridiques en suspens, mais qu'à l'exception possible de la prévention et du règlement des différends, il faudrait concentrer l'attention sur l'accord relatif aux principes qui seront inclus dans la Charte de la Terre.

INSTITUTIONS

Suite aux discussions du PrepCom II, des délégués ont continué d'avancer des idées concernant la réforme et la revitalisation de l'ONU dans le but de promouvoir les objectifs du développement durable, mais il reste à voir si le Groupe de travail III